



REGLEMENT INTERCLUBS D'HIVER 2019-2020

PREAMBULE : Cette épreuve a pour objectif de venir compléter la préparation hivernale des clubs de la ligue qui sont engagés dans les différentes divisions nationales pour la saison 2020.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FFGolf dans le vade-mecum sportif des clubs 2019.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

Le Comité de l'épreuve est la **Commission Sportive de la Ligue**, qui se réserve le droit si besoin de modifier la forme du jeu dans l'intérêt de la compétition

Lors des rencontres, c'est la **Commission Sportive du terrain sur lequel on joue** qui est le Comité de l'épreuve **par délégation** et qui statue sur les éventuels différends.

Modifications et nouveautés identifiées en rouge

1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 : POUR LES CLUBS :

- Seules peuvent participer les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage.
- Le nombre maximum d'équipes Messieurs est de **40**. Le nombre maximum d'équipes Dames est de **20**.
- Un club peut inscrire au maximum **2** équipes dans l'épreuve messieurs et **2** équipes dans l'épreuve dames.

Seront retenues les équipes déjà présentes dans l'édition 2019-2020 à l'exception des équipes dernières de leur poule en 4ème division messieurs et 2ème division dames.

Les équipes entrant en 4ème division messieurs et 2ème division dames seront sélectionnées suivant les critères suivants :

1. **Quatre places (2 chez les Hommes et 2 chez les Dames) seront attribuées automatiquement à l'issue de la phase finale organisée par les Comités Départementaux. En cas de place disponible à la clôture des inscriptions les critères ci-dessous seront appliqués pour compléter le champ des équipes.**
2. Place au Ranking des clubs 2018 (Messieurs et Dames).
3. Avoir une équipe évoluant en division nationale (1ère à 4ème division Messieurs et 1ère à 3ème division Dames en 2019).
4. Avoir une équipe mid-amateurs et/ou seniors en division fédérale en 2019.
5. Avoir une équipe évoluant en promotion toutes catégories Messieurs ou Dames. Le départage entre 2 équipes évoluant en promotion se fera sur le classement et le score obtenu lors des promotions 2019.
6. Avoir participé à l'une des pré-qualifications régionales aux promotions toutes catégories messieurs en 2019

Les équipes non retenues pourront participer aux championnats hivernaux organisés par les comités départementaux.

Un club qui s'inscrit, s'engage à recevoir plusieurs épreuves sur son terrain, à ouvrir ses installations ¾ d'heure avant le premier départ, à transmettre **par mail uniquement** (golfpdl@wanadoo.fr) le résultat de la rencontre **le jour même** à la Ligue.
Les feuilles de match seront publiées sur le site de la ligue à l'issue de chaque tour.

1.2 : LES EQUIPIERS

a) Doivent être **membres permanents et licenciés de l'Association Sportive** du Club qu'ils représentent.

b) Le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve.

c) Doivent avoir renouvelé leur licence **avant le 4^{ème} tour se déroulant en 2020**, disposer d'un certificat médical datant de moins de 12 mois et enregistré par le club ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

d) En cas de **changement de club** de licence après le 31 décembre, le joueur peut intégrer l'équipe de son nouveau club à partir du 1er janvier, même s'il a déjà joué pour un autre club avant le 31 décembre.

e) En cas de **transfert de licence** avant le début du championnat, le joueur pourra jouer pour son nouveau club à condition de s'être acquitté de la cotisation à l'A.S. du club et que le Président de l'A.S. du nouveau club adresse à la ligue une attestation stipulant que le joueur est membre de l'AS et renouvellera sa licence dans le club l'année suivante.

1.3 : INDEX PRIS EN COMPTE.

L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole (historique d'index) à la **date de clôture d'inscription.**

2 : ENGAGEMENTS

2.1 : INSCRIPTION, DROITS D'ENGAGEMENT ET DROITS DE JEU

L'inscription des équipes d'un club et des équipiers de base (6 joueurs pour chaque équipe hommes, **6 joueuses pour les équipes dames engagées en 1^{re} Division** et 4 joueuses pour les équipes dames engagées en 2^{ème} Division.) se fait **par l'Extranet** (xnet.ffgolf.org) **avant le Mercredi 9 octobre 2019.**

Les joueurs et joueuses inscrits sur l'Extranet à la date de clôture des inscriptions constituent **l'Equipe de Base.**

Dans le cas où un club inscrit deux équipes Hommes ou Dames, le 1^{er} joueur de l'équipe 2 de base doit avoir un index Supérieur ou égal au dernier joueur inscrit dans l'équipe 1 de base.

Chaque Equipe de Base peut être complétée par un **nombre non limité d'équipiers** dans le respect des conditions définies dans le § I.2 et ce pour la totalité de la saison.

L'équipe 1 peut se renforcer à tout moment par tout joueur qui répond aux exigences du § 1.2

Pour l'**équipe 2**, le renfort ne peut venir que de joueurs qui remplissent les exigences du § 1.2 et dont l'index arrondi est supérieur ou égal au meilleur joueur de l'équipe de base et à condition de ne pas faire jouer un joueur qui a déjà joué pour une autre équipe du club pour le même tour.

Attention !

La FFGOLF nous ayant rappelé le statut d'épreuve fédérale de notre championnat, nous sommes dans l'obligation de revenir à l'enregistrement systématique sur Extranet des équipiers potentiels, joueurs(ses) de base ou complémentaires, avant chaque manche et au plus tard la veille minuit.

Une seule liste par club pour les équipes 1 et 2 (Hommes ou Dames) avec l'ensemble des joueurs(ses) susceptibles de participer aux rencontres.

Cette mise en conformité garantit que tous les joueurs(ses) constituant les équipes sont à jour de leur licence et de leur certificat médical à chaque tour.

Pour chaque rencontre, le capitaine présente au capitaine adverse :

- *Sa fiche de composition d'équipe du jour (Feuille de match)*
- *Présenter la liste des inscrits sur Extranet qui doit être établie par les clubs pour chaque tour.*

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du § 1.2 du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable après la signature de la feuille de match par les deux capitaines.

Les **droits d'inscription** des équipes devront être **obligatoirement** acquittés par chèque libellé à l'ordre de Ligue de Golf PDL après la clôture des inscriptions et avant la 1^{ère} journée du championnat.

- ✓ **Par équipe Hommes et Dames : 70 €**

Pour chaque rencontre, le capitaine de chaque club versera un **droit de jeu** au gestionnaire du club recevant la rencontre.

Le droit de jeu devra être réglé **avant le départ** du premier joueur de l'équipe. Un retard de paiement pourrait entraîner la disqualification de l'équipe.

- ✓ **Par équipe Hommes et Dames (1^{ère} Division) : 135 €**
- ✓ **Par équipe Dames 2^{ème} Division : 105 €**

En cas de forfait après la date limite d'inscription des clubs aucun remboursement par la ligue des droits d'inscription.

2.2 : FORFAITS

En cas de forfait d'une équipe moins de 5 jours avant la date fixée par la ligue, cette équipe devra régler au gestionnaire qui reçoit, le montant des droits de jeu qu'il aurait dû percevoir soit la somme de **135€** pour une rencontre Hommes **et de 1^{ère} division Dames** ou **105€** pour une rencontre de 2^{ème} division Dames.

Si l'effectif d'une équipe 1 est incomplet, elle doit **obligatoirement** être complétée par un ou plusieurs joueurs ou joueuses de l'équipe 2.

La priorité doit être toujours donnée à l'équipe 1.

En cas de forfait d'une équipe durant **la phase de poule ou la phase finale**, la commission sportive de la ligue se réserve le droit de prendre les sanctions-sportives appropriées.

3 : CALENDRIER

Les rencontres se déroulent le dimanche selon un calendrier fixé par la Commission Sportive de la Ligue :

10 Novembre 2019 : Journée 1.
24 Novembre 2019 : Journée 2.
8 Décembre 2019 : Journée 3.
12 Janvier 2020 : Journée 4.
26 Janvier 2020 : Journée 5.
9 février 2020 : ½ finales.
15 Mars 2020 : Finales.

4 : FORME DE JEU

L'équipe est composée de **6** joueurs(ses) pour les Hommes et **Dames 1^{ère} Division**, **4** joueuses pour les Dames 2^{ème} Division.
Match Play Brut / 18 trous.

- ✓ 1 FOURSOME et 4 SIMPLES pour les Hommes (Divisions 1,2,3 et 4).
- ✓ 1 FOURSOME et 4 SIMPLES pour les Dames (Division 1).
- ✓ 1 FOURSOME et 2 SIMPLES pour les Dames (Division 2).

Pour le FOURSOME, le capitaine a le libre choix de sa composition. Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du FOURSOME (choix des trous pairs et impairs)

Pour les SIMPLES, les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi.
A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

Le FOURSOME se déroule en premier.

En cas d'équipe de double incomplète, **il est obligatoire de compléter le FOURSOME** avec un joueur présent dans l'équipe, au choix du capitaine, et c'est le dernier SIMPLE qui est forfait.

En cas d'égalité au 18^{ème} trou, tous les matchs, FOURSOME et SIMPLES, doivent partir en « mort subite ». En conséquence, **aucun match nul dans les parties ne peut être entériné.**

4.1 : HEURES DES DEPARTS

Le premier départ devrait avoir lieu à 10h.

Chaque équipe doit se rapprocher du club qui accueille pour se faire confirmer l'horaire définitif.
Une journée de reconnaissance gratuite est possible la veille de la finale seulement.

4.2 : REUNION DES CAPITAINES

Pas de réunion des capitaines au sens des règlements fédéraux.
Les capitaines des deux équipes se retrouvent au plus tard 15 minutes avant le premier départ.

- ✓ Pour établir la feuille de match et échanger leurs fiches d'ordre de jeu.
- ✓ **Présenter la liste des inscrits sur Extranet qui doit être établie par les clubs pour chaque tour.**

4.3 : DEPARTAGE

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de poules le départage pour le classement final se fera en prenant en compte le nombre total de matchs gagnés durant celles-ci. Il est donc de l'intérêt des équipes de mener à leur terme les matchs des différentes rencontres de poule même si le résultat d'une équipe est acquis avant que tous les matchs soient terminés.

Si l'égalité persiste, prendre en compte le nombre de victoire du joueur de simple n°1 (même s'il est différent à chaque fois) puis du n°2 etc.

4.4 : INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas d'alerte **ORANGE** ou **ROUGE** émise par Météo France la veille de la compétition concernant une journée de championnat, la ligue annule systématiquement les rencontres du département impacté.

Charge aux clubs recevant une épreuve d'informer les équipes de l'annulation de la rencontre et de son report au **dimanche suivant**.

- Phase de **POULES** :

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- ✓ Report prévisible : Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, **le club qui accueille** demandera son report à la ligue. La rencontre sera **automatiquement reportée au dimanche suivant**. Seule la ligue peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.
- ✓ En cas de permutation de terrain suite à un report, la gratuité des droits de jeu pour l'équipe qui se déplace reste à l'appréciation et sous la seule responsabilité du gestionnaire du club qui reçoit.
- ✓ Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde le premier départ jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer quitte à faire partir ces matchs en "shot gun".
- ✓ Si des joueurs estiment que les conditions météo justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a) ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.
- ✓ Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncée par le responsable local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée au dimanche suivant sur le même terrain. Seule la ligue peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.
- ✓ Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots et/ou oblige à faire jouer la rencontre sur un parcours réduit à 2 x 9 trous ne constitue pas un motif valable de demande de report

- **Phase FINALE :**

Report prévisible : Si les prévisions météorologiques ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable le jour de la rencontre, la commission sportive de la ligue peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.

5 : CONSTITUTION des POULES et CLASSEMENTS :

Les équipes sont réparties par Division.

Hommes :

Division 1 à 4 comprenant deux poules A et B.
5 équipes par Division.

Dames :

Division 1 et 2 comprenant deux poules A et B.
5 équipes par division.

La répartition des équipes est effectuée en fonction des résultats de l'édition précédente :

- ✓ Le **vainqueur** et le **finaliste** de la division inférieure montent en division supérieure.
- ✓ Les équipes qui ont terminé dernières de leur poule descendent dans la division inférieure sauf en Division 4 Messieurs et Division 2 Dames ou les équipes terminant dernière de leurs poules devront faire une demande pour réintégrer ce championnat et seront alors considérées comme équipes entrantes. La sélection finale des 2 équipes messieurs et des 2 équipes dames qui entreront dans le championnat lors de l'édition suivante s'effectuera selon les critères définis dans le paragraphe I1.
- ✓ Un arbitrage effectué par la commission sportive de la ligue pour une notion de « **proximité géographique** » peut-être réalisé pour éviter des dérives importantes dans les déplacements.
- ✓ Dans l'intérêt sportif, les deux équipes finalistes de chaque division de l'édition précédente sont affectées dans des poules différentes l'année suivante.
- ✓ Dans le cas où une équipe 2 ne peut prétendre à l'accession en division supérieure du fait que son club est déjà représenté dans cette même division, cette place sera attribuée à l'équipe non finaliste dans sa division qui a cumulé le meilleur total de points au classement dans les poules de qualification, en reprenant les critères de départage conformément au § 4.3 Forme de jeu.

5.1 : Classement.

Durant la phase de poule chaque équipe jouera **2 rencontres à domicile** et **2 rencontres à l'extérieur**.

Rencontre Gagnée : 2 pts
Rencontre Perdue : 1 pt
Forfait : -1 pt

Le départage éventuel pour le classement final des rencontres de poules se fera en prenant en compte le nombre total de matchs gagnés durant celles-ci. (Match/average)

Rappel : Les matchs disputés lors des rencontres de poules devront être menés jusqu'à leur **terme**.

Si l'égalité persiste de nouveau, sera pris en compte le nombre de matchs gagnés par le **joueur N°1** puis par le **joueur N°2** etc...

A l'issue de la phase de poules et pour toutes les DIVISIONS.

- ✓ Les équipes des divisions **1 2** et **3** hommes et division **1** dames terminant **5ème** de leur poule descendent en Division inférieure.
- ✓ Les équipes terminant **3ème** et **4ème** de leur poule se maintiennent dans leur division
- ✓ Les équipes terminant **1ère** et **2ème** sont qualifiées pour les **½ finales**

5.2 : Phase finale :

Les rencontres se déroulent sur terrain **neutre**, lieu défini par la commission sportive de la ligue.

- ✓ **½ finales** : Les 2 premières équipes de chaque poule et dans chaque division hommes et dames se rencontrent :

1^{ère} Poule A contre 2ème Poule B.
1^{ère} Poule B contre 2eme poule A.

Les vainqueurs sont qualifiés pour disputer les **Finales** dans les divisions respectives.

- ✓ **Finales** :

Attribution des titres : Champion de Division**1 2 3** et **4** Hommes et Division **1** et **2** Dames.

Une coupe récompensera le club vainqueur, celui-ci en aura la responsabilité, devra le faire **graver** et le **ramener** pour le jour des finales sur le site concerné l'année suivante.

Les clubs vainqueurs et les clubs finalistes de chacune des divisions recevront le " TROPHEE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE ", plateau qui leur est acquis définitivement.

Annexe au règlement du championnat interclubs d'hiver de la ligue

Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météo particulièrement sensibles cette année.

- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux non gelés et non sur greens d'hiver.
- Le *Comité* de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le *Tour Conventionnel* (cf. définition dans les règles de golf). Voici quelques exemples de ce qui peut être fait surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :
- Le comité peut décider de réduire le nombre de trous. **Nous ne recommandons pas de faire jouer moins de 16 trous.**
- **Un trou peut être modifié** afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique. On peut ainsi réduire la taille du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.

En résumé, si après avoir réduit le tour conventionnel à 16 ou 17 trous au lieu de 18 et si après avoir transformé jusqu'à 4 trous en part 3 ou plus simplement en faisant jouer des repères avancés, le parcours reste inéquitable, il faut alors considérer que le parcours est impraticable, la rencontre doit être reportée conformément au règlement de l'épreuve.

Au cas par cas, la commission sportive de la ligue ou encore les arbitres de la ligue, répartis sur tout le territoire de la ligue, peuvent assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.